MEOWAN

RÉCAPITULATIF CONTRACTUEL · MOBILE

Forfait mobile 20 Go

5 novembre 2026
date du récapitulatif

MEOWAN SASU, 12 rue du 8 Mai, 62250 Marquise · SIREN 108 547 027 · opérateur déclaré à l'Arcep (code MOWN) · service client : support@meowan.fr, espace client my.meowan.fr, chat sur meowan.fr

> Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de cette offre de services, comme l'exige le droit de l'Union[1]. Il permet de comparer les offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents : la fiche d'information standardisée de l'offre et les conditions générales de vente (meowan.fr/cgv.html).

SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

- **Forfait** : appels, SMS et MMS illimités depuis la France et la zone Europe vers les fixes et mobiles de France et de la zone Europe (usage raisonnable, CGV article 14.6) ; 20 Go de données par mois, utilisables à l'identique en France et dans la zone Europe (Union européenne, Islande, Norvège, Liechtenstein, Royaume-Uni, Suisse, Andorre, Monaco, Gibraltar, outre-mer français, Ukraine et Moldavie). L'Ukraine et la Moldavie en font partie, sur place comme en appels et SMS depuis la France vers ces deux pays.
- **Réseau** : Orange, 4G (5G en option), appels HD et appels WiFi selon le téléphone.
- **Inclus** : messagerie vocale visuelle, portabilité du numéro, espace client avec consommation du mois.
- **Équipement** : carte SIM ou eSIM ; téléphone non fourni.

DÉBIT DU SERVICE INTERNET ET VOIES DE RECOURS

- Débits maximaux estimés : ceux de la 4G du réseau Orange (débits maximaux théoriques, CGV article 9.4) ; le débit réel dépend de la couverture, du téléphone et de la charge du réseau.
- À l'épuisement des données, l'accès est suspendu jusqu'au 1er du mois suivant ; aucune donnée n'est facturée hors forfait.
- En cas d'écart important, continu ou régulièrement récurrent entre le débit réellement constaté et le débit indiqué ci-dessus, vous pouvez adresser une réclamation au service client (CGV, article 25.1), puis saisir le médiateur dans les conditions de l'article 25.2 ; l'offre étant sans engagement, vous pouvez aussi la résilier à tout moment, sans frais.

PRIX

- **Abonnement** : 7,99 € par mois.
- **Frais uniques** : Carte SIM 9,99 €, eSIM 7,99 €, une seule fois (offerts en cas de parrainage).
- **Options** : 5G 2 € par mois, MEOWAN TV 2 € par mois, carte compagnon 4,99 € par mois (+ 10 € à l'activation).
- **Hors forfait** : les appels et SMS vers l'étranger hors zone Europe et les communications émises hors zone Europe sont facturés à la grille en vigueur publiée sur my.meowan.fr/tarifs et reprise dans la fiche d'information standardisée de l'offre ; numéros spéciaux au prix du service, sans majoration.

DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

Contrat sans engagement, à durée indéterminée (CGV, article 4.4). L'abonnement se renouvelle le 1er de chaque mois ; le mois de souscription est facturé en entier et les jours qui précèdent la souscription sont remboursés au prorata sur la facture suivante (article 8.12). Résiliation à tout moment depuis l'espace client, par courriel à support@meowan.fr ou par courrier, avec effet au plus tard dix jours après la demande (articles 4.4 et 11). Aucun frais de résiliation. Un portage du numéro vers un autre opérateur vaut résiliation.

FONCTIONNALITÉS POUR LES UTILISATEURS FINAUX HANDICAPÉS

Appels et SMS gratuits vers le 114, numéro d'urgence pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques ou dysphasiques. L'offre ne comporte pas d'équipement ni de fonctionnalité spécifique supplémentaire ; les fonctions d'accessibilité de votre téléphone restent utilisables.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

- **Portabilité** : numéro conservé avec le code RIO (3179, appel gratuit) ; portage en trois jours ouvrés ou à la date choisie, MEOWAN résilie l'ancien contrat.
- Droit de rétractation de 14 jours après une souscription à distance (CGV, article 24 ; formulaire en annexe A des CGV). Réclamations, médiation de la consommation et recours : article 25 des CGV. En demandant l'activation immédiate, vous restez redevable du service consommé et des frais de carte SIM ou d'eSIM déjà activée (article 24.2).
- **Usages exclus** : revente, passerelle ou SIM box, usage dans une box ou un routeur, itinérance permanente hors de France (article 14.6).

Ce récapitulatif fait partie du contrat.

[1] Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ; règlement d'exécution (UE) 2019/2243 ; article L. 224-42-2 du Code de la consommation. Prix en euros. Récapitulatif établi le 5 novembre 2026 pour l'offre « Forfait mobile 20 Go ».